

Le GROUPE ATLANTIC publie son index sur l'égalité Femmes-Hommes



atlantic

ideal
HEATING

Thermor

Sauter

ACV

Austria Email

Hamworthy

GLEDHILL

YGNIS

Triangle
Tube

erenan

lazzarini

Keston
BY IDEAL BOILERS

edesa


ORCON

TEPLOLUXÉ

INNOVERT



Le GROUPE ATLANTIC publie son index sur l'égalité Femmes-Hommes

 En France, les femmes sont en moyenne payées 9% de moins que les hommes à poste et âge égaux. Pour faire progresser l'égalité professionnelle, la loi « avenir professionnel » du 5 septembre 2018 oblige les entreprises à des résultats. Elle prévoit notamment la publication par toutes les entreprises de plus de 50 salariés d'un nouvel index d'égalité entre les femmes et les hommes.



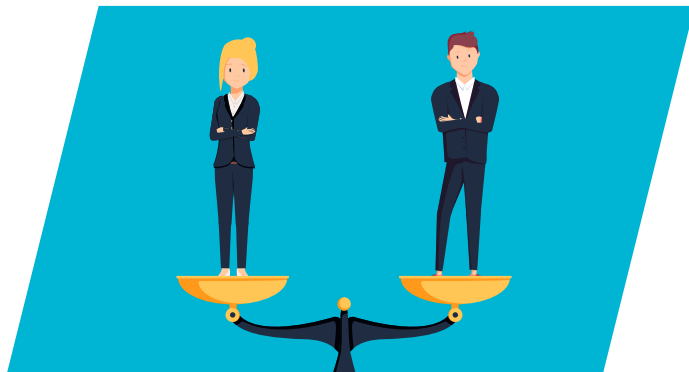
L'index, sur 100 points se calcule à partir de 5 indicateurs retenus par le Gouvernement. Ces cinq indicateurs et leur pondération respective sont :

- l'écart de rémunération (40%),
- l'écart de répartition des augmentations (35%),
- l'écart de répartition des promotions (15%),
- le pourcentage de salariées augmentées à leur retour de congé maternité (15%),
- le nombre de femmes et d'hommes dans les dix plus hautes rémunérations (10%).



Pour 2020, GROUPE ATLANTIC obtient les notes suivantes :

- Pour la société ACTA Industrie (Meyzieu) : **78/100**
- Pour la société Atlantic Industrie (La Roche sur Yon) : **73/100**
- Pour la société GA Synergy (La Roche sur Yon) : **83/100**
- Pour la société SCGA (Bourg la Reine) : **76/100**
- Pour la société SIC (Merville et Billy Berclau) : **79/100**
- Pour la société CICE (Saint-Louis) : **75/100**
- Pour la société Thermor (St Jean de la Ruelle) : **85/100**
- Pour la société Guillot (Pont-de-Vaux) : **84/100**



GROUPE ATLANTIC ENGAGE POUR L'EGALITE PROFESSIONNELLE

Les femmes représentent 33 % des effectifs du GROUPE ATLANTIC en France. Un chiffre légèrement supérieur à la moyenne nationale publiée par l'INSEE pour l'industrie manufacturière.*

Dans le cadre de ses accords sur l'égalité professionnelle en France, et en accord avec ses principes fondamentaux, le GROUPE ATLANTIC, œuvre au quotidien en faveur de l'égalité professionnelle.

L'égalité professionnelle consiste à assurer qu'il n'existe aucune forme de discrimination dans l'entreprise. L'enjeu pour le Groupe est d'atteindre l'égalité réelle entre les femmes et les hommes au travail, à travers en particulier la lutte contre le sexisme ordinaire en entreprise, l'égalité salariale femmes-hommes, la parité dans le management et la mixité des métiers.

Dans les autres pays où le Groupe est présent, des initiatives locales existent pour favoriser l'accès des femmes aux métiers techniques et faire tomber les préjugés ou les barrières.

Au Royaume-Uni, le site de Hull participe ainsi à l'évènement WIME (Women into Manufacturing and Engineering) afin de présenter et promouvoir les opportunités de travail dans le secteur de la fabrication et l'ingénierie aux femmes de la région.



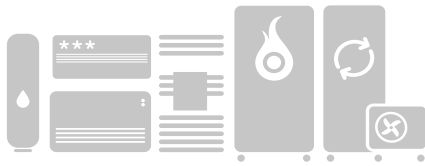
Pour en savoir plus sur le Décret de l'index de l'égalité femmes-hommes :

<https://travail-emploi.gouv.fr/actualites/l-actualite-du-ministere/article/publication-du-decret-index-de-l-egalite-femmes-hommes>

<https://travail-emploi.gouv.fr/actualites/l-actualite-du-ministere/article/8-mars-l-index-de-l-egalite-femmes-hommes-pour-reussir-l-egalite>

*A fin 2018, les femmes représentent 30% des effectifs dans l'industrie en France (Source : INSEE)

GROUPE-ATLANTIC.COM



 GROUPE
ATLANTIC

